

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DES DECISIONS**  
**SEANCE DU 28 JUIN 2012**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	34
Absents représentés .....	9
Absents excusés .....	0
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE VINGT HUIT JUIN à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 juin 2012 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, M. BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD, adjoints au Maire,

Mme PIERON, M. MARTINEZ, Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. MERCIER, Mme PERNIN, MM. RIVIERE, LACHOURI, Mme BERNARD, M. MOOG, Mme SPIRO, M. MARCHAND, Mme SCHMIDT, M. ONAKAYA MENGE, Mme SCHIAVI, M. MOKRANI, Mme LOICHOT, M. BARON, Mme BROUTE, M. TAGZOUT, Mme OUDART, MM. CATALAN, PRAT, CASTELNAU, Mme LE CARDINAL, M. CATHENOZ, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

### ABSENTS REPRESENTES

Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par M. MAYET,  
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,  
M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par Mme BENDIAF,  
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme POURRE,  
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE,  
M. MERCIER, conseiller municipal, représenté par BERNARD Sandrine (à partir du point B),  
Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART,  
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme EHRMANN,  
M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par Mme PETER,  
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,  
Mme SCHIAVI, conseillère municipale, représentée par M. RAMEAU (à partir du point C).

### ABSENTE EXCUSEE

Mme BROUTE (à partir du point E).

### ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale,  
M. CATHENOZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.  
(40 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

## LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 24 mai 2012.

(40 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus communistes et partenaires intitulé « Droit à la dignité des populations roms et roumaines » (vœu joint).

(40 voix pour et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**A/** APPROUVE la demande d'agrément en « centre social » pour les années 2013-2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la Maison de quartier du Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la poursuite dudit projet.

(unanimité)

**B/** ADOPTE la charte Ecoquartier afin de développer la vision de la Ville d'un aménagement durable.

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

**C/** ADOPTE la Charte des « Espaces Publics » de la Commune d'Ivry-sur-Seine visant à renforcer la cohérence de l'ensemble urbain et à participer à l'identité de la Ville.

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

**D1/** APPROUVE dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, la convention de financement autorisant et encadrant l'intervention de l'aménageur, SADEV94, sur le domaine routier départemental et PRECISE que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et fera l'objet d'une insertion au titre d'annonce légale dans deux journaux diffusés dans le Département.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**D2/** EMET un avis favorable au dossier de réalisation de la ZAC Ivry- Confluences, EMET un avis favorable au programme des équipements publics de la ZAC Ivry-Confluences, AUTORISE le Maire à demander au Préfet d'approuver le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC et PRECISE que la délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et fera l'objet d'une insertion au titre d'annonce légale dans deux journaux diffusés dans le Département.

(32 voix pour, 7 voix contre : Mme DUCHENE, M. BELABBAS, Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, PRAT et 4 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**E/** APPROUVE la convention avec la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris 94 et la Chambre de métiers et de l'artisanat 94 relative à la mise en place d'une opération « Eco-défis des commerçants et artisans » et PRECISE que la participation financière de la Ville à la mise en œuvre de ladite opération s'élève à 32 875 €.

(unanimité)

**1a/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 de la commune.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1b/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 du budget annexe d'assainissement.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1c/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 du budget annexe du chauffage urbain.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

- 1d/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 du budget annexe de la restauration municipale.  
(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 1e/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 du budget annexe du service d'aide à domicile.  
(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 1f/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.  
(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 1g/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.  
(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 1h/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.  
(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 1i/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 du budget annexe du service public d'élimination des déchets.  
(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 2a/** DECIDE d'admettre en non valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 69 912,84 €uros, concernant le budget communal.  
(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 2b/** DECIDE d'admettre en non valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 5 805,02 €uros, concernant le budget annexe du service des aides à domicile.  
  
(unanimité)
- 3/** DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Chambaz Anne-Laure, régisseur titulaire de la régie d'avances du service Espace Gérard Philipe pour un montant de 200 €, suite au vol de ladite régie.  
(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 4/** FIXE à compter du 1er septembre 2012, dans le cadre de l'équipement numérique de la projection du cinéma municipal Le Luxy, et de l'acquisition de système 3D, les tarifs d'entrée pour les séances en 3D, afin de répercuter le coût du matériel mis à disposition du public.  
(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)
- 5/** MODIFIE le Programme des Equipements Publics de la ZAC du Plateau en ajoutant l'espace public situé en pied d'immeuble de l'ensemble immobilier du lot 6, situé du 25 bis à 31 rue Pierre et Marie Curie à Ivry et PRECISE que la délibération sera affichée pendant un mois en mairie et fera l'objet d'une insertion au titre d'annonce légale dans un journal diffusé dans le Département, conformément à l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme.  
(41 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

**6/** CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière de la partie d'environ 15 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AN n°279, en cours de numérotation, se situant devant le hall d'entrée du 6 chemin du Théâtre à Ivry-sur-Seine, propriété de la Commune et PRONONCE le déclassement de ladite parcelle et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

(unanimité)

**7/** APPROUVE la vente en l'état à la coopérative d'habitants dénommée « Coop coteau » des biens immobiliers sis, 35 rue René Villars et 43 bis rue Antoine Thomas, cadastré section J n° 25 d'une superficie de 306 m<sup>2</sup>, 39 rue René Villars, parcelle cadastrée section J n° 28 d'une superficie de 1038 m<sup>2</sup>, 39 rue Antoine Thomas, parcelle cadastrée section J n° 29 d'une superficie de 321 m<sup>2</sup> et 43 rue Antoine Thomas, parcelle cadastrée section J n° 27 d'une superficie de 156 m<sup>2</sup>, au prix de quatre cent soixante quatre mille quatre cent soixante quatorze euros (464 474,00 €) et INDIQUE que la coopérative d'habitants dénommée « Coop coteau » s'engage à réaliser sur les sites précités et à ses frais (coût estimé à 750 526,00 € TTC) un passage qui deviendra public après rétrocession ultérieure à la Commune et à l'euro symbolique.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**8/** APPROUVE la vente à Monsieur Leers, résidant 13 rue Pierre Moulie à Ivry-sur-Seine, des lots n° 2 et 11 dépendant de la copropriété sise 21 rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section N n° 112, au prix de cent trente quatre mille euros (134 000,00 €).

(unanimité)

**9/** APPROUVE la vente à Monsieur Pascal Jachel et Madame Claude Elisée, résidant 15 rue de la Révolution 94200 Ivry-sur-Seine des lots n° 19 et 34 dépendant de la copropriété sise 15/17 rue Michelet à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AD n° 159 et 160, au prix de deux cent six mille euros (206 000,00 €).

(unanimité)

**10/** APPROUVE dans le cadre de l'opération Carnot/Vérollot/Lefèvre, la convention à passer avec le groupement COGEDIM Citalis, VALOPHIS Habitat et EXPANSIEL Promotion, concernant notamment la cession à titre gracieux d'ouvrages et d'espaces communs à la Commune, voués à être ensuite versés dans son domaine public.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**11/** APPROUVE le compte de cession du bien sis 29 bis et ter rue Jean Jacques Rousseau à Ivry-sur-seine, parcelles cadastrées section AV n° 101 et 103 indiquant un prix de 651 606,40 €, APPROUVE la vente par le SAF94 à la société SADEV94, concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « Ivry-Confluences », du bien sis 29 bis et ter rue Jean Jacques Rousseau, parcelles cadastrées section AV n° 101 et 103 et PRECISE que ces parcelles seront cédées au prix conventionnel de 651 606,40 €.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**12/** APPROUVE la vente à la société SADEV94, concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « Ivry-Confluences », de l'immeuble sis 48 rue Molière à Ivry-sur-Seine, cadastré section AV n° 145, d'une superficie de 497m<sup>2</sup> pour un montant de 124 982 € et AUTORISE dès à présent l'acquéreur à déposer tout permis de démolir et de construire sur ladite parcelle.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**13a/** APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs à signer avec la Région Ile-de-France et les partenaires territoriaux prise en application du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, dans le cadre du Grand Projet 3 « Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France » et APPROUVE le programme d'actions et son plan de financement annexés audit avenant.

(unanimité)

**13b/** APPROUVE l'action n°65 intitulée « Groupe scolaire Verdun - école du Quartier Parisien » du plan d'action annexé à l'avenant à la convention d'objectifs GP3 et son plan de financement, AUTORISE le Maire à déposer un dossier finalisé pour cette action auprès de la Région et à solliciter à ce titre une subvention régionale d'un montant de 2 209 125 € HT, AUTORISE le Maire à signer la convention de réalisation afférente, conformément à la convention-type adoptée par la Région, une fois cette action adoptée par la Commission permanente du Conseil régional et S'ENGAGE à maintenir la destination de l'équipement pour une durée minimum de 10 ans.

(unanimité)

**14/** APPROUVE la convention d'objectifs 2012/2014 avec l'association Sol'Iage et PRECISE que la Ville versera à l'association une subvention de 49000 € pour l'année 2012.

(40 voix pour, 1 abstention : M. ABERDAM et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. RAMEAU)

**15/** ACCORDE une subvention de 4 500 € à l'association des commerçants et artisans d' Ivry, APICA, pour la mise en œuvre des animations du commerce local ainsi que la programmation d'initiatives locales.

(unanimité)

**16/** ACCORDE la garantie communale à la société Les Résidences de la Région Parisienne pour le remboursement de 2 prêts d'un montant total de 2 500 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France. Ces prêts sont destinés à financer la construction de 31 logements locatifs intermédiaires situés au 89 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**17/** ACCORDE la garantie communale à Expansiel Promotion pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 944 057 € qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Foncier pour la construction de 33 logements en PSLA situés au 64 rue Vérollot à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**18/** EMET un avis favorable sur le périmètre fixé par l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne du 23 mai 2012, comprenant les communes de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine, en vue de la création de la communauté d'agglomération dénommée « Seine Amont », APPROUVE les statuts de la future communauté d'agglomération, notifiés par le Préfet du Val-de-Marne, avec la modification proposée de l'article 6, dernier alinéa, comme suit : suppression des termes « sans révision des statuts » dans la phrase « le nombre total de sièges ainsi que leur répartition entre les communes membres sont modifiés selon les modalités particulières prévues par le CGCT, sans révision des statuts » et APPROUVE le nombre total de 56 sièges de délégués au conseil de la communauté d'agglomération, réparti comme suit :

Choisy-le-Roi : 12 sièges

Ivry-sur-Seine : 18 sièges

Vitry-sur-Seine : 26 sièges.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**19/** APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes du SIPPAREC pour l'achat d'électricité et des services associés. AUTORISE le versement de la participation financière annuelle et PRECISE que, pour la 1ère année, la participation de la commune est de 0,15 € par habitant et sera révisée annuellement en application de cet acte constitutif.

(unanimité)

**20/** DECIDE d'adhérer à l'Association Club des villes et territoires cyclables et DESIGNER comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de cette Association :

- Chantal DUCHENE

AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que son montant s'élève, pour l'année 2012, à 1 234,53 €.

(40 voix pour et 2 abstentions : M. ABERDAM, Mme PERNIN)

**21/** APPROUVE le projet d'itinéraires cyclables de la Porte d'Ivry à Vitry ainsi que la programmation prévisionnelle de réalisation et dont la mise en œuvre sera conditionnée par les moyens réels de la Commune et du Conseil Général du Val-de-Marne et la validation par la Commission permanente de la Région Ile-de-France, SOLLICITE une subvention régionale au titre du Plan de développement pour les déplacements à vélo en Ile-de-France, S'ENGAGE à prendre en charge le fonctionnement et la maintenance des aménagements réalisés dans ce cadre, à tenir la Région Ile-de-France informée de l'avancement des réalisations, à ne pas commencer les travaux avant l'accord de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France, à financer un minimum de 20% des travaux sur voies communales et AUTORISE le Maire à solliciter en vue de l'obtention de subventions tout autre organisme susceptible de financer ce type d'opération.

(unanimité)

**22/** APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification des espaces publics et sportifs Hartmann-Marat avec le groupement composé de l'agence HYL mandataire, Arnaud Yver, des bureaux d'études EPDC et de MEBI.

(38 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**23/** SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie pour des travaux de réhabilitation des collecteurs unitaires d'assainissement situés rues Antoine Thomas, du 19 mars 1962 et Eugène Duhauffour à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**24a/** APPROUVE la convention avec le SIPPAREC définissant les conditions d'enfouissement des réseaux aériens de la Commune en déléguant au SIPPAREC la maîtrise d'ouvrage.

(unanimité)

**24b/** APPROUVE la convention avec le SIPPAREC définissant les conditions financières d'enfouissement des réseaux de télécommunication appartenant à France Télécom.

(unanimité)

**25/** APPROUVE le programme de travaux inhérent à la rénovation des courts de tennis Venise Gosnat pour un montant prévisionnel de 370 000 € TTC, SOLLICITE toute subvention auprès des financeurs et partenaires potentiels dudit projet notamment le Centre National pour le Développement du Sport, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil Général du Val-de-Marne.

(unanimité)

**26/** APPROUVE la programmation 2012 des demandes de subventions de fonctionnement présentées à la Région Ile-de-France, au titre de la convention « Animation Sociale des Quartiers », SOLLICITE la Région Ile-de-France pour les subventions de fonctionnement susceptibles d'être accordées pour ces projets et PRECISE qu'une partie de la subvention, pour un montant de 20 000 €, correspondant à l'action « Femmes autonomes », sera reversée à l'association « Atout Majeur » et que cela fera l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014 susvisée entre la Ville et l'association.

(unanimité)

**27/ APPROUVE** la convention d'objectifs biennale 2012/2013 à passer avec l'association « Bergers en scène », **PRECISE** que pour l'année 2012, le montant de la subvention accordée par la Ville à l'association est de 98 000 € et que le montant de la subvention au titre de la subvention de la CAF 94 est de 65 546,22 € concernant les actions « anciennes » et de 33 578,13 € concernant les actions « nouvelles » au sens du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**28/ APPROUVE** l'organisation de la Semaine de la solidarité internationale du 14 au 25 novembre 2012 ainsi que l'accueil de délégation étrangères durant cette semaine pour un montant de 60 000 €.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**29/ DECIDE** de devenir membre observateur de l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental » et **AUTORISE** le versement d'une contribution financière de 200 €.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**30/ ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit l'ASSOCREEF pour l'aide aux victimes de Brazzaville au Congo suite à l'explosion du 4 mars 2012.

(unanimité)

**31/ APPROUVE** la convention à passer avec la Préfecture du Val-de-Marne relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

(unanimité)

**32/ APPROUVE** la convention de partenariat dans le cadre d'un enseignement artistique, option obligatoire de spécialités audiovisuelles avec le lycée Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine pour les années scolaires 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015 et **SOLLICITE** une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

(unanimité)

**33/ ACCORDE** un mandat spécial afin de représenter la Ville d'Ivry-sur-Seine durant les Jeux Olympiques 2012 de Londres, du 26 juillet au 1er août 2012, à :

- Mme Peter Séverine, adjointe au Maire,
- M. Machado Rogério, conseiller municipal délégué aux vacances de l'enfance,
- M. Mokrani Mehdi, conseiller municipal.

**PRECISE** que les frais de missions des élus seront remboursés aux frais réels, sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives, et le cas échéant forfaitairement selon la réglementation en vigueur.

(36 voix pour, 4 voix contre : MM. ABERDAM, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 2 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, M. MERCIER)

**34/ APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs 2012/2015 à passer avec l'association Emmaüs et **PRECISE** que, pour l'année 2012, le montant de la subvention accordée par la Ville à l'association est de 48 000 €.

(unanimité)



**35/ PREND ACTE** du rapport annuel 2011 et de l'état des lieux réalisé par la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

APPROUVE les préconisations proposées par ladite commission :

- signature de la « Charte Ville-Handicap »,
- poursuite des prestations pour les personnes sourdes et malentendantes : permanence d'accueil mensuelle avec un agent bilingue français langue des signes français (LSF), interprète LSF pour les grands événements municipaux, vidéo d'information sous-titrée/LSF sur le site de la ville,
- réponses à apporter pour l'amélioration de l'accès aux pratiques sportives après l'enquête menée auprès des Ivryens en situation de handicap,
- reprise du groupe de travail OPH/service habitat/service retraités/secteur action handicap,
- projet d'une ou deux « journées rencontre » autour du handicap avec conférences, ateliers, etc.

REVENDIQUE ET EXIGE que les moyens nécessaires soient mis en place par l'Etat afin de favoriser une réelle politique nationale de mise en accessibilité, tant en ce qui concerne les aménagements des bâtiments et de la voirie, que l'accès au savoir, à la culture et à l'enseignement et DEMANDE la revalorisation des prestations, en particulier le montant de l'allocation aux adultes handicapés.

(unanimité)

**36/ APPROUVE** le programme des travaux de réhabilitation et d'extension du Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe sis 64, avenue Georges Gosnat à Ivry, DECIDE de recourir à un concours restreint de maîtrise d'œuvre afin de désigner le maître d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de Centre Municipal de Santé et FIXE à 36 238,80 € TTC l'indemnité de participation au concours de chaque candidat ayant remis une offre conforme (vote à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste).

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal suivants comme membres du jury de concours :

Représentants de la Ville d'Ivry-sur-Seine

RESULTATS DU SCRUTIN SECRET

- nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- nul : 2
- suffrages exprimés pour la liste proposée par M. Le Maire : 40

Titulaires :

- Daniel MAYET
- Mehdy BELABBAS
- Sylvain BARON
- Méhadée BERNARD
- Bruno CASTELNAU

Suppléants :

- Christine POURRE
- Patricia GAMBASIO
- Pierre MARTINEZ
- Stéphane PRAT
- Régis LECLERCQ

(unanimité)

**37/ APPROUVE** la convention et son annexe avec le réseau REVESDIAB relatives aux nouvelles modalités de collaboration entre le réseau et la ville concernant la prise en charge des patients atteints de diabète de type 2 suivis en Centre Municipal de Santé et PRECISE que le réseau REVESDIAB prend en charge financièrement les actions menées par les professionnels du Centre Municipal de Santé dans le cadre de ce partenariat.

(unanimité)

**38/ APPROUVE** la convention à passer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France relative au financement des consultations de dépistage du VIH, du VHB et du VHC, dans le cadre du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit et fixant le montant de la dotation forfaitaire annuelle allouée à la Ville à 54 542 € pour 2012.

(unanimité)

**39/ SOLLICITE** auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour les actions de santé publique suivantes : « Information, éducation et promotion de la santé bucco-dentaire en milieu scolaire et para-scolaire », « Prévention des risques d'injection intraveineuse chez les usagers de drogues », « Sensibilisation, incitation au dépistage du saturnisme des familles et des professionnels dans les quartiers à risque », « Promouvoir la santé globale des jeunes en milieu scolaire et extra scolaire », « Promotion de la santé mentale et réduction des inégalités d'accès à la santé en direction des populations précarités », « Prévention des addictions en milieu festif », « Prévenir le surpoids et l'obésité chez l'adulte ».

(unanimité)

**40/ DECIDE** la création des postes suivants à compter du 1er juillet 2012 :

- 1 poste de psychologue de classe normale à temps complet
- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de rédacteur territorial
- 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe

la suppression des postes suivants :

- 2 postes de psychologue de classe normale à temps non complet (17h30)
- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de rédacteur territorial
- 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe

DECIDE la création d'emplois occasionnels comme suit :

- 6 mois d'adjoint administratif 2ème classe,
- 6 mois d'adjoint technique 2ème classe.

(unanimité)

**41/ MODIFIE** le tableau des effectifs des grades, conformément au décret n°2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, avec effet du 1er avril 2012.

(unanimité)

**42/ DECIDE** la création des postes suivants à compter du 1er juillet 2012 :

- 3 attachés principaux par transformation de 3 attachés
- 3 rédacteurs chefs par transformation de 3 rédacteurs principaux
- 5 ingénieurs principaux par transformation de 5 ingénieurs
- 2 animateurs principaux de 1ère classe
- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe par transformation d'1 adjoint d'animation de 1ère classe
- 1 psychologue hors classe à temps complet par transformation d'1 psychologue de classe normale à temps complet
- 1 auxiliaire de soins principal de 1ère classe par transformation d'1 auxiliaire de soins principal de 2ème classe
- 1 auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe par transformation d'1 auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe
- 30 agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 1ère classe par transformation de 30 agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 2ème classe
- 1 éducateur des A.P.S principal de 1ère classe
- 1 éducateur des A.P.S principal de 2ème classe par transformation d'1 éducateur des A.P.S.

(unanimité)

/ PREND ACTE de la communication du produit net du rôle supplémentaire de Taxe Foncière mis en recouvrement pour le mois de mai 2012.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2012.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00H15

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

Ph. BOUYSSOU

P. GOSNAT